

**Espace
Numérique
Sécurisé des
Agents
Publics**



Intérieur

**Administratifs
Techniques
Spécialisés**

L'espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP) va voir le jour au second semestre 2016. La dématérialisation des feuilles de paye sera généralisée entre janvier 2018 et janvier 2020.

Personnes concernées :

Les agents de la Fonction Publique d'Etat (FPE), actifs et retraités. Un Espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) sera ouvert à chaque agent, qu'il soit civil ou militaire, titulaire ou contractuel. Six millions d'utilisateurs sont ainsi potentiellement concernés dont 2,5 millions d'actifs.

Documents mis à disposition des agents

Actifs : tous les documents relatifs à la rémunération, qu'il s'agisse des bulletins de paye pour les civils ou des bulletins mensuels de solde pour les militaires, des décomptes de rappel et des attestations fiscales de traitement et de salaire.

Retraités/futurs retraités (titulaires de la FPE dont la retraite est gérée par le Service des retraites de l'État) : mise à disposition dans l'espace de stockage numérique de tous les documents relatifs à la retraite (titres de pension et bulletins de pension), ainsi que, pendant la période d'activité, des documents périodiques du droit à l'information retraite et simulations demandées.

Autres services proposés aux agents (retraite)

Consultation du compte individuel retraite (CIR) et accès à un simulateur personnalisé de pension, accès à une messagerie sécurisée permettant d'échanger avec l'administration et d'annexer des pièces jointes utiles à la gestion du dossier pension.

L'objectif est d'instaurer une procédure en ligne de départ à la retraite permettant de suivre à tout moment l'avancement de son dossier.

Conditions d'accessibilité

A tout moment via Internet depuis des postes fixes ou mobiles (Smartphone, tablettes), professionnels ou privés.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- **Second semestre 2016 :** test de la solution sur une population réduite et stable (les personnels de la Marine et des personnels civils). Ouverture d'un ENSAP pour ces agents, les documents de rémunération y étant déposés chaque mois. Maintien de l'exemplaire papier.
- **Premier semestre 2017 :** expérimentation sur une population élargie, à définir en lien avec les ministères, avec prise en compte des retours d'expérience de premiers agents utilisateurs
- **Second semestre 2017 :** début de la généralisation sur les ministères ayant conduit une démarche d'accompagnement du changement avec le maintien de l'exemplaire papier pendant une période à déterminer
- **2018 :** Généralisation progressive de l'ENSAP